FO la force syndicale

francetélévisions

Préavis de grève du 23 juin 2016

La manifestation nationale unitaire du 14 juin à Paris et en région a été une grande réussite. Elle illustre la détermination des salarié-e-s, des privé-e-s d'emploi, des jeunes et des retraité-e-s à gagner le retrait du projet de loi Travail et à obtenir de nouveaux droits.

Les organisations FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, FIDL et UNL ont dénoncé les violences qui ont émaillé les abords de la manifestation. Leur service d'ordre a joué son rôle en assurant le bon déroulement du cortège syndical.

Le Premier ministre ose assimiler les manifestants à ceux qu'il qualifie de casseurs et rejette sa propre responsabilité sur les organisations syndicales en leur imputant le climat social qui se détériore. Il veut interdire les manifestations comme si en muselant la contestation, il réglait le problème. Il cherche ainsi à détourner l'opinion publique du problème posé par le projet de loi.

Les organisations refusent l'inversion de la hiérarchie des normes, les accords dits de développement et de maintien de l'emploi, les conditions de licenciement, le référendum d'entreprise, la refonte de la médecine du travail. Autant d'éléments dans le projet de loi qui en l'état sont défavorables aux salariés.

D'ores et déjà des dizaines de milliers de votations pour le retrait du projet de loi sont recueillies. Les organisations appellent les salarié-e-s, les privé-e-s d'emploi, les jeunes, et les retraité-e-s à voter massivement. https://www.force-ouvriere.fr/votation-citoyenne

Les organisations appellent à participer massivement aux journées de mobilisation nationale les 23 et 28 juin prochains. Ce sera un moyen d'exercer le droit fondamental de tout citoyen à manifester http://loitravail.lol/

• Le 23 juin, pendant l'examen au Sénat

• le 28 juin prochain, date prévue du vote du Sénat, pour remettre la votation citoyenne auprès des préfectures et à la Présidence de la République pour la région parisienne.

Compte tenu de la règlementation qui oblige les syndicats à déposer un préavis au moins 5 jours francs avant le début de la grève, FO et CGT ont décidé de se répartir les deux journées de mobilisation.

Dans ce cadre-là, FO de France Télévisions appelle à cesser le travail le 23 juin à compter de 0H00 et pour une durée de 24H.

Eric Vial

Délégué Syndical Central

Paris, le 17 juin 2016,

reçu en mains propres
le 17/06/2016 à 16h

Directrice des ressources humaines
Siège.

Bureau syndical central – Pièce D-220 - ☎ 01.56.22.43.76 - syndicatfo.groupe@francetv.fr